



Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.centre-valde Loire.fr

Délibération de la Commission Permanente

CPR N° 23.06.12.19

OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

CAP FILIERES

Approbation du cadre d'intervention du CAP Filière Viticulture 4^{ème} génération 2023-2027

Approbation d'une convention

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **16 juin 2023** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 22.04.14.A des 9 et 10 novembre 2022 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 22.05.01 du 15 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération DAP n°22.04.08 des 9 et 10 novembre 2022 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Territoires, Agriculture, Alimentation » lors de sa réunion du 8 juin 2023 ;

Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP Filières ;

Considérant l'intérêt de ces projets, de leur cohérence avec la politique régionale dans ce domaine.

DECIDE

- D'adopter le règlement du CAP Filière Viticulture 4^{ème} génération (Annexe A - programme avec fiches actions), le budget prévisionnel (Annexe B - enveloppe prévisionnelle de 2 667 033 € dont 966 561 € de crédits de fonctionnement et 1 700 472 € de crédits d'investissement), la grille d'analyse du projet de CAP Filière Viticulture 4^{ème} génération au regard de l'objectif prioritaire « Accompagner la transition agro-écologique » (Annexe C) et d'approuver la convention de mise en place du CAP Filière Viticulture 4^{ème} génération (annexe 1) ;
- D'habiliter le Président du Conseil régional à signer la convention cadre jointe en annexe et l'ensemble des actes afférents.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNÉ LE : 16 JUIN 2023

PUBLIÉ LE : 23 JUIN 2023

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

CAP Viticulture 4G (16/06/2023 –15/06/2027)

Axe A : Développer la performance économique des entreprises

Action A.1 : « Connaître et analyser la valeur créée par la filière et ses entreprises »

1. Contexte et problématique de la filière	Afin d'augmenter durablement la valeur ajoutée créée par les entreprises viticoles de la région, la filière a besoin de mettre en place des outils de suivi et de pilotage relatifs à la création de valeur.
2. Objectifs de la filière	Développer et mettre en place des instruments de mesure permettant de suivre efficacement l'évolution de la création de valeur dans la filière et ses entreprises.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un suivi du chiffre d'affaires et de la valeur créée collectivement par la filière sur les différents marchés cibles (avec une méthodologie concertée entre les 2 interprofessions). 2. Mise en place d'un suivi des coûts de production et des données de valorisation par typologie d'entreprise (référentiel économique du vigneron). 3. Conception et diffusion d'un document annuel « Economie du vignoble » présentant les chiffres clés de la filière sur les périmètres détaillés de chacune des 2 interprofessions et des 2 régions. 4. Renforcement de la connaissance des données aval de la filière, spécifiques aux vins en AB et diffusion de celle-ci.
4. Bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. BIVC - InterLoire 2. Chambres d'agriculture 3. BIVC - InterLoire 4. LoireVinBio - InterLoire - BIVC - FUVVC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution du chiffre d'affaires de la filière - Evolution des coûts de production - Evolution de la valorisation <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des instruments de mesure à l'échelle collective - Mise en place des instruments de mesure à l'échelle entreprise

6. Calendrier de mise en œuvre	2023-2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. BIVC - InterLoire 2. Chambres d'agriculture 3. BIVC - InterLoire 4. LoireVinBio - InterLoire - BIVC - FUVC
8. Partenariat	CVVL - ODG - Biocentre
9. Coût total estimé	<ol style="list-style-type: none"> 1. BIVC : 7 552 € de prestation externe - InterLoire : 10 384 Soit un montant total de 17 936 €. 2. Dans le cadre de la fiche-action A4. 3. Ingénierie et prestation externe : 18 880 € sur la durée du CAP filière. 4. LoireVinBio : 20 jours/an, InterLoire : 10 jours/an, BIVC : 5 jours/an, FUVC : 5 jours/an, 5 000 € pour les livrables de restitution. Soit un montant total de 87 792 €.
10. Aide Régionale	<p>Taux d'aide régional : 50 %</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. BIVC : 1 888 € - InterLoire : 2 596 € 2. Financement au point 1 de la fiche A4 3. 9 440 € 4. LoireVinBio : 11 564 € - InterLoire : 5 192 € - BIVC : 2 596 € - FUVC : 2 596 € <p>Soit un montant total d'aide de 35 872 €.</p>
11. Participation autres financeurs	Conseil régional Pays de Loire (guide économie du vignoble)

CAP Viticulture 4G (16/06/2023 –15/06/2027)

Axe A : Développer la performance économique des entreprises

Action A.2 : « Accompagner les entreprises dans leur développement à l'export »

1. Contexte et problématique de la filière	La demande pour les vins du Val de Loire hors de nos frontières continue de progresser tant en volume qu'en valeur. La filière porte collectivement l'ambition de poursuivre un développement actif de la commercialisation à l'export, source de valeur ajoutée.
2. Objectifs de la filière	Accroître la notoriété de notre région viticole et créer les conditions favorables à l'essor des entreprises dans le développement des parts de marché à l'international.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Renforcement des connaissances et de l'analyse sur les attentes du marché et le positionnement des vins de la région Centre-Val de Loire</u> : étude sur la typologie des exportateurs et travail sur la compréhension des freins à l'exportation. 2. <u>Soutenir les programmes collectifs des interprofessions sur l'export</u> : Selon le positionnement, les perspectives de développement et les budgets disponibles, les objectifs de communication peuvent différer selon les pays cibles. De manière générale, il s'agira de faciliter le référencement, les courants d'affaires et d'accroître les volumes en influent sur la consommation de nos clients actuels et potentiels. Outils de communication export (cartographie commune aux 2 interprofessions). Le programme annuel de chaque interprofession sera présenté en amont au comité de filière pour validation. 3. Identification de relais spécifiques pour les vins en AB à l'échelle internationale 4. organisation de webinaires collectifs à destination des viticulteurs en AB sur le développement d'une stratégie commerciale à l'export. 5. Renforcement des connaissances sur les marchés export (réalisation d'un cahier des charges pour une plateforme export, études ...). 6. <u>Accompagner individuellement les entreprises dans leur stratégie export et leur présence sur les salons</u> : la définition d'une stratégie individuelle export pourra être réalisée dans le cadre de l'action A4 « accompagner les entreprises dans la recherche de la performance économique ». La présence sur des salons professionnels en lien avec les programmes collectifs pourra se faire dans le cadre d'intervention de dev'up.

4. Bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. BIVC - InterLoire 2. BIVC - InterLoire 3. LoireVinBio 4. LoireVinbio 5. InterLoire 6. Entreprises viticoles de la région Centre-Val de Loire
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des parts de marché à l'export <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées par les interprofessions - Nombre d'entreprises accompagnées sur leur stratégie export - Nombre d'entreprises ayant participé à des salons export
6. Calendrier de mise en œuvre	2023-2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. BIVC - InterLoire 2. BIVC - InterLoire 3. LoireVinBio (BIVC et InterLoire partenaires) 4. LoireVinBio (BIVC et InterLoire partenaires) 5. InterLoire 6. Dev'up
8. Partenariat	
9. Coût total estimé	<ol style="list-style-type: none"> 1. Structuration des données sur la typologie des exportateurs : 9 440 € pour chacune des interprofessions, soit un montant total de 18 880 €. 2. BIVC : 2 000 000 € sur la durée du CAP filière - InterLoire : 8 400 000 € sur la durée du CAP filière. 18 880 € pour la réalisation de la cartographie commune export. Soit un montant total de 10 418 880 €. 3. 28 320€ 4. 28 320 € 5. 47 200 € 6. Coût des accompagnements individuels inclus dans l'action A.4.
10. Aide Régionale	<p>Taux d'aide régional : 50 %</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 9 440 € 2. BIVC : 113 280 € - InterLoire : 264 320 € - Cartographie : 9 440 € 3. 14 160 € 4. 14 160 € 5. 23 600 € 6. Financement des accompagnements individuels dans le cadre de l'action A.4 et financement des présences sur les salons dans le cadre d'intervention de Dev'up. <p>Soit un montant total d'aide de 448 400 €.</p>
11. Participation autres financeurs	Dev'up

CAP Viticulture 4G (16/06/2023 –15/06/2027)

Axe A : Développer la performance économique des entreprises

Action A.3 : « Développer une segmentation produits destinée à répondre aux besoins de marché et porteuse de valeur ajoutée »

1. Contexte et problématique de la filière	La diversité des profils de vins en région Centre-Val de Loire est une force mais peut parfois être également une faiblesse en raison de la difficulté du consommateur à s’y retrouver. La lisibilité de l’offre, de la gamme socle jusqu’aux lieux-dits en passant par le cœur de gamme, est un enjeu majeur et porteur de valeur ajoutée.
2. Objectifs de la filière	Favoriser la lisibilité des profils de produits afin de couvrir tous les segments de marché et ainsi augmenter la valorisation des vins de la région Centre-Val de Loire.
3. Contenu de l’action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>1. <u>Développement, mise en place et communication sur des stratégies collectives de segmentation de l’offre produit.</u></p> <p>Pour le BIVC : valoriser les terroirs et lieux-dits en assurant aux consommateurs des vins de qualité par des pratiques spécifiques.</p> <p>Pour InterLoire : encourager la mise en place d’une gamme socle Val de Loire, favoriser la création de profils produits IGP Val de Loire lisibles et adaptés au marché.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outils et actions de communication par les ODG des cartographies de segmentation réalisées dans le cadre de l’action C.3 <p>2. <u>Accompagnement individuel des entreprises sur leur positionnement vis-à-vis de ces différentes segmentations</u> : la définition d’une stratégie individuelle pourra être réalisée dans le cadre de l’action A4 « accompagner les entreprises dans la recherche de la performance économique ».</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. ODG - FUVV 2. Entreprises viticoles de la région Centre-Val de Loire
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la valeur ajoutée sur les différentes segmentations

	Indicateurs de suivi : - Nombre de segmentations mises en place
6. Calendrier de mise en œuvre	2023-2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	1. ODG - FUVC 2. Chambres d'agriculture
8. Partenariat	BIVC - InterLoire - Vignerons coopérateurs
9. Coût total estimé	1. 151 040 € pour 8 ODG 2. Coût des accompagnements individuels inclus dans l'action A.4.
10. Aide Régionale	Taux d'aide régional : 50 % 1. 75 520 € 2. financement des accompagnements individuels dans le cadre de l'action A.4. Soit un montant total d'aide de 75 520 € .
11. Participation autres financeurs	

CAP Viticulture 4G (16/06/2023 –15/06/2027)

Axe A : Développer la performance économique des entreprises

Action A.4 : « Accompagner les entreprises dans la recherche de la performance économique »

1. Contexte et problématique de la filière	La performance économique est un facteur indispensable à la pérennité des entreprises viticoles de la région Centre-Val de Loire. Pour répondre efficacement à l'enjeu d'accompagnement individuel des entreprises, en cohérence avec les stratégies collectives de la filière, il s'avère nécessaire d'obtenir des données économiques les plus adaptées à chaque profil d'entreprise.
2. Objectifs de la filière	Connaître et analyser la performance économique des entreprises de production par typologie et cela afin de les accompagner au mieux dans leur développement.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un suivi de la performance économique des entreprises de production viticole en fonction de leur typologie et de leur orientation marché (coûts de production, références technico-économiques, facteurs clés de succès, facteurs de risque). 2. Création d'un outil d'autodiagnostic sur la stratégie globale d'une entreprise viticole. 3. Accompagnement stratégique individuel des entreprises sur une ou plusieurs thématiques (production, vinification, commercialisation). <p>Pour les accompagnements stratégiques individuels, les structures réalisatrices devront au préalable être habilitées par le Conseil régional.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Chambres d'agriculture 2. Chambres d'agriculture 3. Structures d'accompagnement habilitées ou Entreprises viticoles
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la performance économique des entreprises <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du suivi par typologie d'entreprises - Nombre d'entreprises ayant réalisé un autodiagnostic - Nombre d'entreprises accompagnées

6. Calendrier de mise en œuvre	2023-2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ARFV
8. Partenariat	BIVC - InterLoire - ARFV - ODG - FUVC
9. Coût total estimé	<ol style="list-style-type: none"> 1. 120 jours, soit 66 000 €. 2. 10 jours pour la création de l'outil et 10 000 € de prestation informatique externe, soit 14 632 €. 3. 75 accompagnements de 3 jours maximum (avec un minimum de 1 jour d'accompagnement), soit 225 jours d'accompagnement pour un montant total de 123 750 €.
10. Aide Régionale	<p>Taux d'aide régional : 50 %</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pas de financement 2. 7 316 € 3. 61 875 € <p>Soit un montant total d'aide de 69 191 €.</p>
11. Participation autres financeurs	

CAP Viticulture 4G (16/06/2023 –15/06/2027)

Axe A : Développer la performance économique des entreprises

Action A.5 : « Améliorer l’outil de production pour sécuriser les approvisionnements et leur qualité »

1. Contexte et problématique de la filière	Suites aux différents aléas climatiques que la filière a subi de manière récurrente ces dernières années (gel, grêle, sécheresse), la priorité est de sécuriser un minimum de production permettant de maintenir et développer les parts de marché, tout en améliorant la qualité des vins.
2. Objectifs de la filière	Accompagner les investissements permettant de sécuriser la production de vin ainsi que d’en augmenter sa qualité. Assurer une qualité gustative des vins au-delà des analyses purement physico-chimiques.
3. Contenu de l’action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aide aux investissements dans les équipements de lutte contre les aléas climatiques : tours anti-gel, convecteurs à air chaud de type frostguard, systèmes d’aspersion, fils chauffants, systèmes anti-grêle ... 2. Aide au renouvellement des vignes (plantation, complantation, marcottage, greffage sur place, curtage). 3. Aide aux investissements dans les équipements permettant une amélioration de la qualité des vins : matériel limitant la trituration. 4. Aide au conseil œnologique : dégustation des échantillons en plus des analyses physico-chimiques réalisées par le laboratoire œnologique de la chambre d’agriculture du Loir-et-Cher, afin de préserver la qualité des vins. 5. Aide au conseil du laboratoire œnologique itinérant destiné aux producteurs AB : développer un accompagnement microbiologique à la vinification douce afin de compléter les dispositifs existants, tout en permettant aux vigneronnes et vignerons de mieux appréhender l’évolution de leurs vins, afin de mieux les valoriser. 6. Aide aux investissements dans le matériel de suivi œnologique individuel (microscope)
4. Bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprises viticoles ou CUMA

	<p><u>Critère d'éligibilité :</u></p> <p>Entreprises dont le siège social est basé en région Centre-Val de Loire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeune agriculteur ou Nouvel agriculteur. - Être certifiée AB ou HVE ou SIQO ou Plante bleue. - Être engagée dans un groupe dont le cœur de travail est la transition agroécologique : ferme du réseau DEPHY, membre d'un GIEE, membre d'un « groupe 30 000 », membre du programme « Herbe et Fourrages », adhérent d'un GDA engagé dans la transition agroécologique ou engagé dans un contrat de prestation Chambre d'agriculture visant l'amélioration des performances sur les thèmes ci-après : agriculture biologique, biodiversité, désherbage mécanique, autonomie protéique, fertilité des sols, agriculture de conservation (une attestation signée du représentant légal fera foi). - Être engagée dans une mesure agroenvironnementale climatique (MAEC). - Avoir réalisé un diagnostic bas carbone qui réponde aux méthodes carbone approuvées par le Ministère de la transition écologique dans le cadre du Label Bas Carbone (par exemple CAP'2ER® niveau 2, Carbon Extract, méthode Haies, plantations de vergers...) ou un diagnostic énergétique type DiaTerre. - Avoir réalisé un diagnostic « Agriculture paysanne ». <ol style="list-style-type: none"> 2. Entreprises viticoles 3. Entreprises viticoles ou CUMA 4. Chambres d'agriculture 41 5. BioCentre 6. Entreprises viticoles
<p>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</p>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des volumes produits <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers d'investissement dans les équipements de lutte contre les aléas climatiques - Evolution des surfaces renouvelées - Nombre de dossiers d'investissement dans les équipements permettant une amélioration de la qualité des vins
<p>6. Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>2023-2027</p>
<p>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. ARFV 2. ARFV 3. ARFV 4. Chambre d'agriculture 41 5. BioCentre 6. ARFV
<p>8. Partenariat</p>	<p>FR CUMA, FAV, FUVC, Vignerons coopérateurs, Chambres d'agriculture</p>
<p>9. Coût total estimé</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Investissements dans les équipements de lutte contre les aléas climatiques : <ul style="list-style-type: none"> - Aspersion : 11 000 € / ha

	<ul style="list-style-type: none"> - Tour anti-gel fixe : 45 000 € pour 5 ha - Tour anti-gel mobile : 35 000 € pour 3 ha - Convecteur à air chaud : type FrostGuard 4 000 € pour 0,5 ha ou type FrostBuster 20 000 € pour 5 ha - Fils chauffant : 20 000 € / ha - Chauffeuses à granulés bois : 60 000 € / ha - Remplacement des pales des tours anti-gel, amorties comptablement, par des modèles limitant l'impact sonore. <p>Estimation des investissements sur la période 2023-2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 tours anti-gel : 2 000 000 € - 25 convecteurs à air chaud : 150 000 € - 20 ha de fils chauffants : 400 000 € - 10 ha d'aspersion : 110 000 € - 20 ha de chauffeuses à granulés bois : 1 200 000 € - 150 remplacements de jeu de pales <p>Soit un coût total de 4 000 000 €.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Financement dans le cadre des aides à la restructuration du vignoble France Agrimer. 3. Financement dans le cadre des aides France Agrimer. 4. 30 000 € par an, soit 120 000 € pour la durée du CAP filière. 5. 95 jours de conseil, soit 52 250 € pour la durée du CAP filière. 6. 5 000 €.
<p>10. Aide Régionale</p>	<p>1. Investissements dans les équipements de lutte contre les aléas climatiques :</p> <p><u>Nombre maximum de dossiers accompagnés sur la durée du CAP filière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 seul dossier dont les dépenses éligibles sont comprises entre 5 000 € et 12 500 € HT, via la procédure CAPEX. • 1 dossier dont les dépenses éligibles sont supérieures à 12 500 € HT pour le sous-dispositif « gestion des risques ». <p><u>Projets dont les dépenses éligibles sont comprises entre 5 000 € et 12 500 € HT :</u> la procédure CAPEX hors FEADER s'applique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de base d'aide publique : 30% • Le minimum d'aide publique est fixé à 2000 € <p><u>Projets dont les dépenses éligibles strictement supérieures à 12 500 € HT :</u> le montant d'investissement éligible plafonné à 90 000 € HT.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les projets éligibles et sélectionnés aux mesures 73.01 et 73.17 – investissements productifs, sous-dispositif « Gestion des risques » du FEADER 2023-27 dans le cadre du cadre d'intervention publié par le Conseil régional. Un seul dossier est finançable sur ces deux mesures sur la durée de programmation du FEADER 2023-2027. • Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du cahier des charges du Conseil régional, ces taux s'appliquent en

	<p>fonction de la liste des investissements éligibles annexée au cadre d'intervention de la mesure précitée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de base d'aide publique : 30% (répartition 40% Conseil régional / 60% FEADER) • Le minimum d'aide publique est fixé à 5000 € <p>Montant de l'aide 694 324 €.</p> <p>2. Financement via aides à la restructuration du vignoble</p> <p>3. Financement via France Agrimer</p> <p>4. Pas de financement.</p> <p>5. Pas de financement.</p> <p>6. Pas de financement.</p>
11. Participation autres financeurs	France Agrimer, Conseils départementaux
12. Observations	Pour les dossiers dont les dépenses éligibles sont comprises entre 5 000 € et 12 500 € HT, l'analyse technique des matériels éligibles et la vérification de conditions liées au CAP seront réalisées par l'ARFV Centre. L'instruction administrative de la demande de financement se fera par le Conseil Régional.

CAP Viticulture 4G (16/06/2023 –15/06/2027)

Axe A : Développer la performance économique des entreprises

Action A.6 : « Connaître et gérer collectivement de manière différenciée la production et le stock, pour sécuriser et stabiliser le marché »

1. Contexte et problématique de la filière	Afin de développer ses parts de marché, la filière régionale a besoin de sécuriser ses volumes commercialisables. Cela passe à la fois par la sécurisation d'une production régulière et qualitative ainsi que par une meilleure connaissance des stocks.
2. Objectifs de la filière	Garantir un approvisionnement des marchés par un volume régulier et qualitatif.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mener des études permettant d'anticiper l'impact des aléas climatiques sur la production. 2. Pour InterLoire : promouvoir l'accès et le développement des outils de régulation (Volume Complémentaire Individualisé, réserve interprofessionnelle, système assurantiel). 3. Mener une étude sur l'impact du millésime dans la gestion de mise en marché des entreprises : définir des leviers permettant de maintenir une commercialisation efficace des millésimes antérieurs une fois le dernier millésime sorti sur le marché, étudier auprès des différents acheteurs l'impact d'un non-affichage du millésime en vue de développer l'assemblage des réserves (assemblage hors règle du 85/15). 4. Renforcer l'agrégation des sources d'information et les outils de suivi cartographiques (données CVI ...) pour renforcer le pilotage des IG. 5. Soutenir le financement du stockage de réserve individuel dans les entreprises. 6. Mener des expérimentations sur l'augmentation du potentiel de garde pour une partie des volumes. 7. Encourager la contractualisation pluri-annuelle amont-aval (production-négoce).
4. Bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. InterLoire - CEPS SICAVAC 2. InterLoire - BIVC 3. InterLoire 4. BIVC - InterLoire 5. Entreprises viti-vinicoles de la région Centre-Val de Loire 6. IFVV - SICAVAC - CEPS SICAVAC 7. BIVC - InterLoire
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des volumes produits - Evolution des stocks disponibles pour la mise en marché

	<p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des études et expérimentations - Mise en place des outils de suivi
6. Calendrier de mise en œuvre	2023-2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. InterLoire - CEPS SICAVAC 2. InterLoire - BIVC 3. InterLoire 4. BIVC - InterLoire 5. ARFV 6. IFVV - SICAVAC - CEPS SICAVAC 7. BIVC - InterLoire
8. Partenariat	ODG - SICAVAC - FR CUMA - Chambres d'agriculture
9. Coût total estimé	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans le cadre de la fiche-action C1. 2. InterLoire : 20 jours, BIVC : 20 jours. Soit un montant total de 22 000 €. 3. InterLoire : 20 jours, soit 11 000 €. 4. InterLoire : 20 jours, BIVC : 20 jours. Soit un montant total de 22 000 €. 5. Pas de financement demandé dans le cadre du CAP filière. 6. Coût inclus dans la fiche relative au financement de l'expérimentation. 7. Pas de financement demandé dans le cadre du CAP filière.
10. Aide Régionale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Financement dans le cadre de la fiche-action C1 2. Pas de financement demandé dans le cadre du CAP filière 3. Pas de financement. 4. Pas de financement demandé dans le cadre du CAP filière 5. Pas de financement demandé dans le cadre du CAP filière 6. Financement dans le cadre des programmes d'expérimentation 7. Pas de financement demandé dans le cadre du CAP filière
11. Participation autres financeurs	

CAP Viticulture 4G (16/06/2023 –15/06/2027)

Axe A : Développer la performance économique des entreprises

Action A.7 : « Valoriser le vignoble, ses appellations et développer une offre œnotouristique de qualité »

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>La région Centre-Val de Loire dispose d'atouts touristiques majeurs ce qui en fait un lieu de visite incontournable. La filière viticole est emblématique de ce territoire et participe activement à la mise en valeur des paysages et du patrimoine. Elle a ainsi un rôle majeur à jouer dans le rayonnement touristique de la région et doit s'appuyer sur ces éléments favorisant la notoriété du vignoble et le développement de nouveaux débouchés pour les entreprises viticoles.</p> <p>La stratégie touristique 2023-2030 ambitionne que le Centre-Val de Loire devienne une destination d'excellence de nature et de culture, catalyseur de l'attractivité régionale.</p> <p>L'action n°3 vise à permettre à la région Centre-Val de Loire de devenir une destination majeure de l'œnotourisme en France. L'offre viti-vinicole du Centre-Val de Loire est tout à fait remarquable, et a tout le potentiel nécessaire pour incarner davantage les dimensions humaines et naturelles du Val de Loire. Sa capacité à contribuer fortement au développement des séjours et du chiffre d'affaires du territoire est également très importante. A cette fin, et dans le fil de la charte interrégionale de l'œnotourisme portée par notre Région et les Pays de la Loire, différentes actions seront notamment soutenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'animation des destinations « Vignobles et découverte » existantes ou futures - la création de nouvelles prestations et services dans les domaines viticoles et encouragera la labellisation « cave touristique » pour arriver rapidement à 250 caves labellisées. - des principes de promotion mutualisée de l'œnotourisme seront établis par le CRT, notamment avec Interloire et le BIVC. Ils viendront nourrir la promotion des marques de destination concernées.
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Accompagner la promotion des vins et le développement de l'œnotourisme en région Centre-Val de Loire.</p>
<p>3. Contenu de l'action</p> <p>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>Ces actions pourront être complétées par d'autres à l'initiative des ODG et en cohérence avec les programmes des interprofessions.</p> <p>Pour le BIVC :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. promotion et animation des 2 destinations labellisées « Vignobles et Découvertes » en lien avec les acteurs locaux du tourisme (réunions, intégration des prestataires dans les outils de communication, promotion grand public).

	<ol style="list-style-type: none"> 2. promotion des vignobles et du réseau des Caves Touristiques (promotion grand public et réalisation d'audits qualité auprès des caves touristiques). 3. visite oenotouristique à destination de groupes de sommeliers. 4. appui sur les outils de communication (promotion, événementiel, relations publiques, relations presse, digital, achat d'espace). <p>Pour InterLoire : animation du comité de pilotage oenotourisme en Val de Loire en lien avec les acteurs locaux du tourisme.</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. animation du réseau des Caves Touristiques et réalisation d'audits qualité. 6. organisation de 2 événements en Val de Loire : « Vignes Vins et Randos » et « Val de Loire Millésime ». 7. appui sur les outils de communication (promotion, événementiel, relations publiques, relations presse, digital, achat d'espace). 8. mise en place d'un observatoire économique de l'oenotourisme. <p>Pour LoireVinBio :</p> <ol style="list-style-type: none"> 9. développement des événements spécifiques aux vins bio : Organisation d'un événement itinérant annuel afin de mettre en avant les terroirs, les cépages, et couleurs propres à la région Centre Val de Loire auprès des ambassadeurs des vins bios. <p>Pour les Vignerons Indépendants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 10. organisation de l'événement « pique-nique chez le vigneron » : l'objectif est de faire venir le grand public dans les domaines viticoles afin d'expliquer son travail, ses savoir-faire, ses engagements et la qualité de ses produits. L'événement s'inscrit dans le cadre des Nouvelle(s) Renaissance(s) et fait la promotion régulière de la marque © du Centre. 11. réalisation de 3 ouvrages touristiques sur les départements viticoles (éditions Terre de Vins). Chaque livre (18, 37, 41) prend la forme d'une galerie de portraits, destinée au grand public, avec une carte du territoire et un carnet d'adresses. <p>Pour le GAABTO :</p> <ol style="list-style-type: none"> 12. organisation du salon « BIOTYFOULE » qui propose à un large public de rencontrer des vignerons certifiés « agriculture biologique », en provenance de toutes les appellations d'Indre-et-Loire.
4. Bénéficiaire de la subvention	BIVC - InterLoire - LoireVinBio - FRVI CVL – GAABTO
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de domaines participant au « pique-nique chez le vigneron » - Nombre de visiteurs - Nombre de livres publiés et vendus <p>Indicateurs de suivi :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées par les interprofessions - Evolution du nombre de caves touristiques labellisées - Nombre et dynamisme des de destinations « Vignobles et découvertes »
6. Calendrier de mise en œuvre	2023-2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	BIVC - InterLoire - Loire Vin Bio - FRVI CVL – GAABTO
8. Partenariat	Vignerons Indépendants CVL - ODG - Offices de tourisme - Biocentre - Editions Terre de Vins - Agence de communication Terre Neuve
9. Coût total estimé	<ol style="list-style-type: none"> 1. } BIVC : 60 000 € par an, soit un montant total de 240 000 €. 2. } 3. BIVC : 88 000 € 4. BIVC : 15 000 € 5. InterLoire : 1 660 000 € / an 6. InterLoire : 400 000 € / an 7. InterLoire : 15 000 € 8. InterLoire : 80 jours, soit 44 000 € 9. LoireVinBio : 40 000 € 10. FRVI CVL : 20 000 € par an, soit un montant total de 80 000 €. 11. FRVI CVL : 50 000 € de réalisation par édition et 10 000 € de plan média par édition, soit un montant total de 180 000 €. 12. GAABTO : 14 050 € / an, soit 56 200 €
10. Aide Régionale	<p>Les aides régionales porteront notamment sur les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement et promotion des caves touristiques : 57 920 € - Animation et promotion des destinations « Vignobles et Découvertes » : 57 920 € - Evènements et animations à destination du grand public (selon le cadre d'intervention Promotion agriculture-filières) : 112 000 € - Promotion mutualisée des caves et vignobles (outils de communication ...) : 112 000 € <p>Montant total de l'aide : 339 840 €</p>
11. Participation autres financeurs	Pour l'événement « pique-nique chez le vigneron » : Conseil départemental 37 - Crédit agricole - Groupama

CAP Viticulture 4G (16/06/2023 –15/06/2027)

Axe B : Renforcer la place de l'humain au cœur des entreprises

Action B.1 : « Rendre la filière attractive »

1. Contexte et problématique de la filière	Les problématiques d'emploi et de renouvellement des actifs s'imposent de plus en plus comme un des défis majeurs pour nos entreprises viti-vinicoles. Le constat est partagé par tous les types d'opérateurs de la filière et son environnement : la filière viticole peine à trouver des actifs, tant au niveau salarial qu'à court/moyen terme pour assurer le renouvellement des dirigeants d'exploitation.
2. Objectifs de la filière	Donner envie aux étudiants, salariés, et aux repreneurs des exploitations de venir étudier, travailler et s'installer dans le vignoble.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Animer un réseau des différents acteurs de la filière viticole en lien avec les prescripteurs de l'emploi <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Dynamiser le réseau déjà existant par territoire 1.2. Participer aux travaux des acteurs de l'emploi 1.3. Coordonner les actions de la filière 1.4. Favoriser les boucles saisonnières entre filières 2. Création d'un observatoire de l'emploi afin de mieux connaître les bassins de l'emploi de la filière 3. Création de plates-formes sur l'emploi en viticulture afin de favoriser l'attractivité de la filière <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Rédiger un CDC commun avec déclinaison par territoire 3.2 Valorisation des parcours de formations et des métiers 3.3 Faire connaître les besoins de recrutement de la filière par la mise en ligne des offres d'emploi en complément de la parution chez tous les prescripteurs des réseaux des territoires 3.4 Mise en relation des vigneron pour le partage de salariés saisonniers 4. Renforcer le lien école/entreprise <ol style="list-style-type: none"> 4.1. Animer un pôle formation avec les établissements de formation 4.2. Elaboration des programmes de formations en adéquation aux besoins des professionnels et des publics en formation 4.3. Communiquer dans les collèges, Lycées, club œnologiques, grandes écoles, les forums de l'emploi... 4.4. Créer des supports de communication sur les métiers et un guide pratique pour les écoles sur l'accueil en stage d'observation 4.5. Organiser des immersions en entreprises pour les collégiens et personnels de l'enseignement
4. Bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Interloire mission emploi et BIVC /FUVC 2. Interloire mission emploi et BIVC /FUVC 3. Interloire et BIVC /FUVC

	<p>4.1 Interloire mission emploi et BIVC/FUVC</p> <p>4.2 Interloire mission emploi et BIVC/FUVC</p> <p>4.3 BIVC/ FUVC, FAV(s)</p> <p>4.4 Interloire et BIVC/FUVC</p> <p>4.5 BIVC/ FUVC, FAV(s)</p>
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de réponses aux offres d'emploi - Renouvellement des salariés - pourvoir les nouveaux postes - Augmentation du nombre de personnes en formation initiale et continue - Augmentation de l'attractivité de la filière <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de connexion sur le site internet - Nombre de parution des offres d'emploi sur le site - Nombre d'immersion des prescripteurs en entreprise - Nombre de nouveaux contrats de travail - Nombre de personnes en formation - Nombre de communication sur l'attractivité du territoire
6. Calendrier de mise en œuvre	2023-2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<p>1. Interloire mission emploi /FUVC/ FAV(s)</p> <p>2. Interloire mission emploi et BIVC</p> <p>3. Interloire et BIVC /FUVC</p> <p>4. Interloire / BIVC / FUVC/ FAV(s)</p>
8. Partenariat	FAVs, FUVC, ODGs, VinOpôle, Vegepolys Valley, Chambres, OCAPIAT, ANEFA, DREETS, Pôle Emploi
9. Coût total estimé	<p>1. Interloire 8 j X 550 €/j = 4400 €</p> <p>1. FAV(s) et FUVC : 15j par Fédération soit 45 j X 550 €/j = 24 750 €</p> <p>2. Interloire 240 j X j X 550 €/j = 132 000 €</p> <p>2. BIVC : 120 j X j X 550 €/j = 66 000 €</p> <p>3. Interloire et BIVC : 50 000 € de coût de création par Interpro : 100 000 €</p> <p>4. 55 000 €</p>
10. Aide Régionale	Pas de financement dans le CAP Filière
11. Participation autres financeurs	

CAP Viticulture 4G (16/06/2023 –15/06/2027)

Axe B : Renforcer la place de l'humain au cœur des entreprises

Action B.2 : « Faire évoluer les conditions d'emploi »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Les chefs d'entreprise doivent être polyvalents et détenir de nombreuses compétences. La notion de ressource humaine est abstraite pour les viticulteurs et souvent négliger au profit de choix stratégiques liés à l'évolution de la technique dans les exploitations.</p> <p>La filière viticulture recèle de nombreux emplois, mais le nombre de postes n'est pas pourvus ou difficilement. L'évolution des conditions de travail est un enjeu majeur face à la concurrence des différentes filières sur le marché de l'emploi</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Mieux comprendre les enjeux des salariés dans la filière viticole et favoriser l'adéquation avec les attentes des employeurs pour rendre la filière attractive et pérenniser l'activité vitivinicole.</p> <p>Accompagner les entreprises dans le développement des actions améliorant l'accueil et les conditions de travail dans les entreprises</p> <p>Faciliter le recrutement, le management et la gestion de la main d'œuvre au sein des entreprises viticoles en évolution.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>1 Connaître les besoins des salariés et des futurs salariés</p> <p>1.1 Enquête auprès d'un vivier de salariés et des personnes en formation afin de connaître les attentes</p> <p>1.2 Innover avec des nouvelles pratiques</p> <p>1.3 Animer un réseau de salariés</p> <p>2 Accompagnement des entreprises à la RH</p> <p>2.1 Recenser les bonnes pratiques (rédaction d'un guide) et communiquer ce guide</p> <p>2.2 Former les entreprises aux pratiques RH</p> <p>2.3 Connaître les besoins en accompagnement des entreprises par une enquête pour mieux utiliser les dispositifs de l'emploi</p> <p>2.4 Communiquer sur les dispositifs de l'emploi et les aides</p> <p>2.5 Encourager la RSE dans les entreprises</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	<p>1.1 : CA (stagiaire 6 mois)</p> <p>2.1: CA (stagiaire 6 mois)</p> <p>2.3 : CA (stagiaire 6 mois)</p>
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des conditions d'emploi <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de salariés et futurs salariés enquêtés - Nombre de diagnostics RH - Nombre d'exploitation qui mette en place la charte employeur - Nombre de diagnostic sur la gestion des risques et la pénibilité

	- Nombre de formations
6. Calendrier de mise en œuvre	2023-2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	1.1 CA 2.1 et 2.2 CA 2.3 : CA
8. Partenariat	Interprofessions, FAVs, FUVC, ODGs, VinOpôle, Vegepolys Valley, Chambres, OCAPIAT, ARACT, OCAPIAT, TERRAS VITIS Loire, Enseignement
9. Coût total estimé	1.1 : Stagiaire 6 mois (salaire, charge et frais de déplacement) = 6 000 € 2.1 : Stagiaire 6 mois (salaire, charge et frais de déplacement) = 6 000 € 2.3 : Stagiaire 6 mois (salaire, charge et frais de déplacement) = 6 000 €
10. Aide Régionale	Pas de financement dans le CAP Filière
11. Participation autres financeurs	

CAP Viticulture 4G (16/06/2023 –15/06/2027)

Axe B : Renforcer la place de l'humain au cœur des entreprises

Action B.3 : « Accompagner les investissements dans les équipements pour l'amélioration de la gestion des risques et de la pénibilité »

1. Contexte et problématique de la filière	Les exploitations ont beaucoup investi dans l'amélioration de leur outil de production que ce soit à la vigne dans le cadre du renouvellement du vignoble et la transition agro-écologique et à la cave pour l'amélioration de la qualité des vins. Ces investissements nécessaires ont souvent été réalisés au détriment des investissements dans les équipements améliorant la gestion des risques et la pénibilité pour le bien être des salariés.
2. Objectifs de la filière	Adapter les outils de production aux préconisations de gestion des risques et de la pénibilité Développer la satisfaction des salariés et l'image de la filière Pérenniser les emplois et éviter le turn-over Valoriser un environnement de travail préservant davantage la santé et la sécurité des salariés à la vigne et à la cave.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Limiter l'exposition aux produits phytosanitaires dans l'objectif de supprimer les EPI Rappel des bonnes pratiques auprès des salariés et campagne de sensibilisation auprès des opérateurs. 2. Identifier tous les matériels permettant de diminuer les risques et la pénibilité <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Réaliser une étude technique 2.2 Créer un référentiel 3 Préconiser les actions pour améliorer la gestion des risques et la pénibilité <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Editer un guide des bonnes pratiques de la vigne au chai 3.2 Développer les diagnostics MSA 3.3 Mettre en place des formations 3.4 Promouvoir l'initiative https://monprojetdechai.fr/ 4 Soutenir financièrement les investissements matériels pour l'amélioration des risques et la pénibilité de la vigne à la cave <ul style="list-style-type: none"> ➤ Détecteurs et extracteurs de CO2 ➤ Cabines de taille ➤ Chariots de taille et ébourgeonnage ➤ Matériels de sécurisation du travail en pente ➤ Tout matériel réduisant les risques et la pénibilité issus de l'étude technique de la fiche B2
4. Bénéficiaire de la subvention	2.1 et 2.2 : CA (stagiaire 6 mois) 3.1 : CA (stagiaire 6 mois) 4. Les exploitants

5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : -Diminution des risques et de la pénibilité au travail Indicateurs de suivi : - Nombre d'entreprises aidées
6. Calendrier de mise en œuvre	2023-2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	1. CA(s) 2.1 et 2.2 CA 3.1 CA 3.2 MSA 3.3 CA 3.4 toute la filière 4. ARFV
8. Partenariat	FR CUMA, CA(s), FAV(s), FUVV, Vignerons coopérateurs
9. Coût total estimé	2.1, 2.2 et 3.1 Stagiaire 6 mois (salaire, charge et frais de déplacement) = 6 000 € 4. Chariot de taille 50 X 4 000 € = 200 000 € Cabine de taille : 50X 8 500 € = 425 000 € Extracteurs de CO2 : 50 X 1000 € = 50 000€ Matériels de sécurisation du travail dans les pentes : Autres matériels : 40 000 €
10. Aide Régionale	Pas de financement dans le CAP Filière
11. Participation autres financeurs	MSA

CAP Viticulture 4G (16/06/2023 –15/06/2027)

Axe B : Renforcer la place de l'humain au cœur des entreprises

Action B.4 : « Favoriser la transmission des exploitations »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>L'installation et la transmission en viticulture sont aujourd'hui un enjeu capital pour assurer le maintien d'un vignoble dynamique dans les décennies à venir.</p> <p>Par ailleurs les chiffres de 2020 montrent que plus de la moitié des exploitants (53%) ont 50 ans et plus. Cette part n'était que de 50% en 2015. Un nombre important d'exploitations vont être à céder dans les années à venir.</p> <p>Dans le processus de transmission d'une exploitation viticole, viennent se greffer aussi bien des questions professionnelles qu'affectives, économiques ou familiales et parler transmission n'est pas toujours évident pour les exploitants.</p> <p>Les candidats à l'installation ont quant à eux des profils variés et on constate une augmentation des installations hors cadre familial et des investisseurs extérieurs.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Sensibiliser le plus en amont possible les dirigeants sur la thématique transmission.</p> <p>Rapprocher les visions des cédants et des potentiels repreneurs afin que les transmissions se réalisent de manière optimale.</p> <p>Accompagner les cédants et les repreneurs dans leur projet.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation des viticulteurs sur la nécessité d'anticiper la transmission (journée de sensibilisation, fiches pratiques ...). 2. Accompagnement individuel des entreprises sur la transmissibilité de leur exploitation (phase d'anticipation à plus ou moins 10 ans de la cession effective). Cet accompagnement sera réalisé par un binôme de conseillers en transmission et en stratégie d'entreprise avec pour contenu : une visite permettant d'établir les constats, d'identifier les besoins, de sensibiliser, de travailler sur la stratégie d'entreprise et de proposer un plan d'action. 3. Accompagnements individuels des entreprises sur les phases de préparation et de lancement du processus de transmission (à plus ou moins 5 ans et jusqu'à la cession effective). Ces accompagnements se dérouleront dans le cadre des missions des « Points Accueil Transmission » proposées dans chaque département.
4. Bénéficiaire de la subvention	<p>Pas de financement demandé dans le CAP filière.</p>

5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	
6. Calendrier de mise en œuvre	2023-2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	
8. Partenariat	Chambres d'agriculture, ODGs, Centres de gestion, Banques, SAFER.
9. Coût total estimé	
10. Aide Régionale	Pas de financement dans le CAP Filière (action transversale multi-filière financée hors CAP filière)
11. Participation autres financeurs	

CAP Viticulture 4G (16/06/2023 –15/06/2027)

Axe B : Renforcer la place de l'humain au cœur des entreprises

Action B.5 : « Village Vignerons »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Des travaux menés au sein du vinOpôle avec des groupes de jeunes vignerons ont fait émerger des suggestions d'organisations nouvelles dans l'approche du partage de lieux de vinification. Lors des projets d'installation il est fait le constat que des vignes sont à reprendre mais parfois sans lieu de vinification. Un désir de mutualisation, de modularité et d'évolutivité ainsi que du rapprochement avec le milieu urbain tout en séparant la vie professionnelle de de la vie privée est ressorti des échanges de ces groupes.</p> <p>Par ailleurs, le lycée viticole d'Amboise doit rénover son chai. Dans ce cadre un double projet est en cours de réflexion, « Chai du lycée » et « Village Vigneron » dans un esprit de mutualisation d'idées innovantes.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Tester un nouveau modèle organisationnel composé de plusieurs bâtiments/modules qui aurait pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter le renouvellement des générations et l'intégration des jeunes - Créer un véritable outil pédagogique tant pour les apprenants que pour les vignerons installés - Intégrer un espace d'innovation unique tant technique que législatif et fonctionnel. - Renforcer les liens entre acteurs du territoire - Penser de façon reproductible (hors chai du lycée) <p>En discutant avec l'ensemble des partenaires, la parcelle idéale se situerait sur le lieu de l'actuel atelier hippique du lycée. Ce lieu pourrait intégrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bâtiment du nouveau chai du lycée - Les installations hippiques un peu remaniées - Le village vigneron - Un espace technique de services mutualisés (mutualisation des flux : énergie, déchets, gaz œnologique etc.) - Un espace « humain » de services mutualisés (mutualisation des espaces de vie) - Eventuellement un espace de mutualisation d'éléments de la production <p>L'installation de jeunes vignerons est un objectif important de ce projet et permettra de renforcer l'attractivité du métier dans une logique de pépinière.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Réalisation d'une étude de faisabilité pour une reproductivité du concept et avec pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tester la faisabilité d'un double projet unique : travail concomitant entre la création du chai du lycée et le village vigneron - Obtenir un rendu méthodologique qui permettra de reproduire le modèle

	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir des données techniques, juridiques et financières <p>Les domaines d'étude seront d'ordre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juridique : foncier, propriété, douanes... - Sociologique : gestion de l'humain dans un nouveau modèle mutuel - Energétique : gestion durable des ressources, des produits, des déchets - Architectural : conception d'un bâtiment côtoyant l'existant, en environnement périurbain, proche du château - Œnologique : outil de production et d'expé dans un système mutuel/autonome - Managérial : planification du projet et budget prévisionnel
4. Bénéficiaire de la subvention	VinOpôle centre Val de Loire Pas de financement demandé dans le CAP filière.
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Possibilité de réalisation du projet Nombre de nouveaux installés dans le Village Vigneron
6. Calendrier de mise en œuvre	2023-2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	VinOpôle Centre Val de Loire
8. Partenariat	Chambres d'agriculture, ODGs, Centres de gestion, Banques, SAFER.
9. Coût total estimé	
10. Aide Régionale	Aide Régionale hors CAP Filière
11. Participation autres financeurs	Communauté de Commune Val d'Amboise

CAP Viticulture 4G (16/06/2023 –15/06/2027)

Axe C : Accompagner la filière dans un développement durable

Action C.1 : « Développer une stratégie bas carbone pour la filière »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Depuis plusieurs années des rapports successifs alertent la communauté sur le changement climatique en cours et ses effets potentiels sur les systèmes.</p> <p>La filière viticole est impactée directement par ces changements et les différents aléas qu'elle peut subir ont des impacts importants sur les récoltes et la pérennité des exploitations. La prise de conscience de la nécessité de modifier les pratiques est enclenchée depuis quelques années. Le ministère de l'agriculture a proposé en 2021 un plan national d'adaptation aux changements climatiques répondant à l'urgence de la réduction des gaz à effet de serre.</p> <p>Toutes les filières agricoles sont concernées et la viticulture régionale a un rôle important à jouer dans ce défi.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Limitier la production de gaz à effet de serre Favoriser les économies d'énergie</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>1. <u>Définir collectivement une stratégie d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques</u></p> <p><u>Pour le BIVC :</u></p> <p>Développement de la Charte environnementale dans le Centre Loire, élaborée par l'ensemble de la filière Centre-Loire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution d'un outil d'autodiagnostic à destination des vigneron·nes déjà existant par l'intégration d'un volet de protection des ressources naturelles et d'un volet « Carbone » basé sur la méthode et outil de calcul de l'IFV Ges&Vit. - Propositions de solutions concrètes d'évolution et d'investissements dans des matériels agricoles verts, moins énergivores, plus durables (plus légers, réduction du tassement et du lessivage des sols, conservation de leur portance) et surtout, plus respectueux de l'environnement (réduction des émissions de gaz à effet de serre, matériels électriques rechargeables et autonomes) et de la biodiversité. <p><u>Pour Interloire :</u></p> <p>1.1 <u>Evaluation des dispositifs de gestion des aléas climatiques et des techniques d'adaptation au changement climatique</u></p> <p>1.1.1 Cartographie des indices climatiques et agro-climatiques par la réalisation d'un atlas agro-climatiques. Les projections permettront d'alimenter les réflexions sur les besoins d'adaptation de la viticulture de demain. L'objectif est d'alimenter les</p>

	<p>réflexions des viticulteurs quant à l'investissement dans de nouveau cépage (en lien avec le climat futur et l'évolution des contraintes).</p> <p>1.1.2 Réalisation d'un bulletin de transfert d'information à destination des techniciens et vignerons du bilan hydrique de parcelles cartographiées</p> <p>1.1.3 Cartographie des équipements anti-gel</p> <p>1.1.4 Zonage climatique à l'échelle fine : développement d'un outils permettant de visualiser la variation spatiale d'indicateur climatique à l'échelle fine afin de faciliter les investissements dans du matériel de protection anti-gel</p> <p>1.1.5 Consolidation de l'expertise sur les prévisions de récolte en cas d'aléas climatiques par la création d'une photothèque de poids de grappe à différents stade</p> <p>1.2 <u>Construction d'un dispositif de transfert</u></p> <p>1.2.1 Base de données bibliographiques Climat, Carbone et et Analyse de Cycle de Vie, supports d'information technique : diffusion d'articles de brèves, de news, de webinaire, résultats R&D accessibles sur www.techniloire.com</p> <p>1.2.2 Temps forts de la filière sur la construction de stratégies d'adaptations des entreprises viticoles</p> <p>2. <u>Accompagner la mise en œuvre de cette stratégie dans les entreprises individuelles (diagnostics bas-carbone, Projet label bas-carbone...)</u></p> <p>3. <u>Communiquer positivement sur la filière</u></p>
4. Bénéficiaire de la subvention	<p>1. Interloire mission climat, BIVC mission développement durable</p> <p>2. Exploitations</p>
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution des gaz à effet de serre <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de diagnostic carbone - Nombre de label bas carbone - Nombre de communication sur le sujet
6. Calendrier de mise en œuvre	2023-2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<p>1. Interloire, BIVC, CEPS SICAVAC</p> <p>2. CA(s), IFV , structures mandatées par l'ADEME</p> <p>3. Interprofessoins, ODG (s), Fédérations</p>
8. Partenariat	IFV, Chambres, TerraVitis, Biocentre, Vignerons coopérateurs, VinOpole, FUVV, SICAVAC, InterLoire, ODGs, REBOUT
9. Coût total estimé	<p>1. BIVC / CEPS SICAVAC : 22 656 €</p> <p>1. Interloire</p>

	<p>1.1 Coût de fonctionnement 21 712 € et coût d'investissement : 62 700 €</p> <p>1.2 Coût de fonctionnement 11 328 € et coût d'investissement 3 000€</p> <p>2. 40 diagnostics à 2 500 €/ diag soit 100 000€ au total</p>
10. Aide Régionale	<p>1. BIVC/ CEPS SICAVAC : 11 328 €</p> <p>1.1. Interloire : 10 856 € et 31 350 €</p> <p>1.2. Interloire : 5 664 € et 1 500 €</p> <p>2. financement hors CAP</p> <p>Soit une aide régionale de 60 698 €</p>
11. Participation autres financeurs	Etat dans le cadre des projets labelisés bas-carbone

CAP Viticulture 4G (16/06/2023 –15/06/2027)

Axe C : Accompagner la filière dans un développement durable

Action C.2 : « Adapter son outil de production aux évolutions environnementales »

1. Contexte et problématique de la filière	L'accompagnement de la filière vers des pratiques plus respectueuses est effectif depuis plusieurs années et le dernier diagnostic de filière a fait ressortir une forte évolution des certifications environnementales et des conversions en agriculture biologique. Les entreprises doivent continuer à s'adapter tout en réduisant l'utilisation des intrants en cohérence avec l'objectif Ecophyto II de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de moitié d'ici 2025.
2. Objectifs de la filière	Accompagner les entreprises dans la certification agro environnementale et dans la mise en place d'initiative locale. Développer des stratégies vertueuses et soutenir les investissements permettant de réduire l'utilisation des intrants Adapter la gestion de l'eau à la vigne et aux chais
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conseil individuel ou collectif dans l'objectif d'adapter son outil de production aux contraintes environnementales : <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Appropriation d'outils d'autodiagnostic 1.2 Echanges 1.3 Rédaction de fiche technique 2. Développer l'utilisation des produits de bio contrôle <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Sensibilisation les distributeurs par des réunions d'information sur les objectifs de la filière 2.2 Développer les diagnostics conseil des entreprises 3. Accompagner le développement de la biodiversité à la vigne <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Aide à la plantation d'arbres et de haies 3.2 Aide aux diagnostics biodiversité 3.3 Introduction de mesures agro-environnementales dans les cahiers des charges des IG 3.4 Développement de la charte environnementale dans le Centre Loire avec la semaine de la biodiversité 4. Développer les plantations de variétés résistantes <ol style="list-style-type: none"> 4.1 Réaliser des programmes de créations variétales 4.2 Tester ces nouvelles variétés (agronomiquement, sensoriellement) 4.3 Aide à la plantation des variétés résistantes polygéniques 5. Former les entreprises aux certifications environnementales <ol style="list-style-type: none"> 5.1 Développer les accompagnements individuels 5.2 Développer les certifications 6. Aide aux investissements dans les équipements limitant les intrants <ol style="list-style-type: none"> 6.1 Soutenir les investissements pour favoriser l'évolution des pratiques environnementales : <ul style="list-style-type: none"> - Outils limitant les intrants phytosanitaires (cf liste matériel pulvérisation DGAL/SDSPV)

	<ul style="list-style-type: none"> - Outils de désherbage mécanique et de travail du sol entre les rangs et sur les rangs, gestion des couverts végétaux et des engrais verts. - Matériel de biodynamie : tisanière, dynamiseur, pulvérisateur biodynamie <p>7. Connaître, expérimenter et diffuser des méthodes d'utilisation de l'usage de l'eau</p>
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	<p>1.1 BIVC 1.2 BIVC 1.3 BIVC 3.1 Les exploitations et les ODG via le programme national d'aide « Plantons des haies » 3.2 Les exploitations 3.4 BIVC 4.1 et 4.2 IFV voir fiche C5 4.3 les exploitations via les aides à la plantation France Agrimer 6. Les exploitations</p> <p><u>Critère d'éligibilité :</u></p> <p>Entreprises dont le siège social est basé en région Centre-Val de Loire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeune agriculteur ou Nouvel agriculteur. - Être certifiée AB ou HVE ou SIQO ou Plante bleue. - Être engagée dans un groupe dont le cœur de travail est la transition agroécologique : ferme du réseau DEPHY, membre d'un GIEE, membre d'un « groupe 30 000 », membre du programme « Herbe et Fourrages », adhérent d'un GDA engagé dans la transition agroécologique ou engagé dans un contrat de prestation Chambre d'agriculture visant l'amélioration des performances sur les thèmes ci-après : agriculture biologique, biodiversité, désherbage mécanique, autonomie protéique, fertilité des sols, agriculture de conservation (une attestation signée du représentant légal fera foi). - Être engagée dans une mesure agroenvironnementale climatique (MAEC). - Avoir réalisé un diagnostic bas carbone qui réponde aux méthodes carbone approuvées par le Ministère de la transition écologique dans le cadre du Label Bas Carbone (par exemple CAP'2ER® niveau 2, Carbon Extract, méthode Haies, plantations de vergers...) ou un diagnostic énergétique type DiaTerre. - Avoir réalisé un diagnostic « Agriculture paysanne ». <p>7. IFV voir fiche C5</p>
<p>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</p>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des pratiques environnementales <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'autodiagnostic - nombre de formation - nombre de réunion d'informations des distributeurs - nombre d'arbres et de mètre linéaire de haies plantés - nombre de mesures agroenvironnementales dans les CDC - nombre d'exploitation mettant en place la charte environnementale en Centre Loire

	<ul style="list-style-type: none"> - surface de cépages résistants plantés - Nombre de certifications environnementales - nombre d'entreprises soutenues dans les investissements
6. Calendrier de mise en œuvre	2023-2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	1.1 BIVC 1.2 BIVC 1.3 BIVC 2.1 et 2.2 CA(s) 3.1 et 3.2 ARFV 3.3 ODG(s) 3.4 BIVC 4.1 et 4.2 IFV 4.3 Comité de restructuration Val de Loire 5.1 et 5.2 CA(s) 6. ARFV 7. IFV, SICAVAC
8. Partenariat	IFV, FUVC, SICAVAC, ARFV, Chambres, FRCUMA, TerraVitis, Vegepolys Valley, Biocentre
9. Coût total estimé	1.1 : 12j X 550 €/j = 6 600 € 1.2 : 12 j X 550 €/j = 6 600€ 1.3 : 12 j X 550 €/j = 6 600 € 3.2 : 30 X 3 000 € = 90 000 € 3.4 : 4j/an soit 16 j à 550 € /j = 8 800 € 4.1 et 4.2 fiche C5 6. 438 000 € (60 X 7300) 7. fiche C5
10. Aide Régionale	1.1 : 3 300 € 1.2 : 3 300€ 1.3 : 3 300 € 3.2 : financement dans le cadre des CRST 3.4 : 4 154 € 6. : 419 523 € aide CAPEX <ul style="list-style-type: none"> • 1 seul dossier dont les dépenses éligibles sont comprises entre 5 000 € et 12 500 € HT, via la procédure CAPEX. <p><u>Projet dont les dépenses éligibles sont comprises entre 5 000 € et 12 500 € HT</u> : la procédure CAPEX hors FEADER s'applique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de base d'aide publique : 30% • Le minimum d'aide publique est fixé à 2000 € <p>Soit une aide régionale de 433 576 €</p>
11. Participation autres financeurs	Interloire, Etat, BIVC

CAP Viticulture 4G (16/06/2023 –15/06/2027)

Axe C : Accompagner la filière dans un développement durable

Action C.3 : « Connaitre les terroirs pour une meilleure adaptation »

1. Contexte et problématique de la filière	La bonne adaptation entre le sol, le matériel végétal, et le type de vin produit est devenu essentiel pour faire face aux évolutions climatiques et environnementales. Les évolutions de pratiques à long terme dépendent de beaucoup de facteurs. Les aspects réglementaires, socio-économiques et l'introduction d'innovations techniques ou organisationnelles sont souvent déterminants dans les choix.
2. Objectifs de la filière	Accompagner les ODG dans une meilleure caractérisation du potentiel des terroirs viticoles et dans l'adaptation du matériel végétal et des modes de conduites
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir financièrement le développement de la cartographie des terroirs et favoriser le partage de connaissances <ul style="list-style-type: none"> - Rendu sous forme de rapport et d'interface web (e-terroir) solution informatique de pilotage à la parcelle avec visualisation du bilan hydrique en temps réel - Les livrables des études permettront aux exploitations d'investir dans des modes de production adaptés aux potentialités de leurs parcelles : nouveaux matériel végétal, nouveaux entretiens du sol (investissement matériel), relocalisation parcellaire (investissement foncier) - Les études favoriseront la segmentation en crus, en lieux dits et l'investissement vers une montée en gamme et une meilleur valorisation. 2. Développer la sélection et la création variétale 3. Utiliser des cépages à fin d'adaptation dans les AOC <ul style="list-style-type: none"> ➤ Initier et accompagner des réflexions au sein des ODG sur l'intégration des cépages à fin d'adaptation 4. Expérimenter de nouveaux cépages ou des cépages anciens <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer des programmes de recherche 5. Tester des systèmes de conduite innovants
4. Bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. ODG sollicitant une étude terroir 2. IFV, Ceps/SICAVAC et structures partenaires Fiche C5 3. IFV, Ceps/SICAVAC et structures partenaires Fiche C5 4. IFV, Ceps/SICAVAC et structures partenaires Fiche C5 5. IFV, Ceps/SICAVAC et structures partenaires Fiche C5
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des pratiques à l'évolution du contexte <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cartographie des terroirs - Nombre d'ODG qui intégreront des cépages à fin d'adaptation

	- Nombre de nouveaux ou d'anciens cépages expérimentés
6. Calendrier de mise en œuvre	2023-2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. IFV / BIVC/ FUVV 2. IFV 3. ODG 4. IFV 5. IFV
8. Partenariat	IFV, InterLoire, SICAVAC, Ceps Sicavac, BIVC, ODGs, AGIR cépages rares
9. Coût total estimé	<ol style="list-style-type: none"> 1. 130 €/Ha sur 2 000 ha /an soit 260 000 € /an et 300 000 € sur 4 ans soit au total 560 000 € 2. Fiche C5 3. Fiche C5 4. Fiche C5 5. Fiche C5
10. Aide Régionale	Pas de financement dans le cadre du CAP. Les études terroir seront fléchées vers les filières locales.
11. Participation autres financeurs	ODG/Interloire /BIVC

CAP Viticulture 4G (16/06/2023 –15/06/2027)

Axe C : Accompagner la filière dans un développement durable

Action C.4 : « Diminuer le volume des déchets à recycler »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Les activités du secteur viticole ne sont pas sans impacts sur l'environnement et les ressources énergétiques.</p> <p>Si chaque entreprise est responsable de l'élimination de ses déchets et qu'elle doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation, elle doit aussi réfléchir à la mise en place d'actions qui peuvent diminuer ses volumes de déchets de la vigne à la cave.</p> <p>Par ailleurs, plus de la moitié des Français affirment que la recyclabilité, la durabilité et la biodégradabilité des emballages constituent des facteurs importants dans leur décision d'achat.</p>
2. Objectifs de la filière	Favoriser toutes les actions qui permettront de diminuer l'impact de la filière sur l'environnement
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer les diagnostics déchets 2. Editer un guide tri <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Création 2.2 Diffusion sous format dématérialisée 3. Encourager le zéro plastique 4. Sensibiliser aux voies de valorisation possibles (formation, information, valorisation guide de tri...)
4. Bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Exploitations 2. BIVC 3 BIVC
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution des déchets - <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formation - Nombre de guide de tri distribué - Evolution du taux de couverture d'Adelphé ...
6. Calendrier de mise en œuvre	2023-2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. ADEME 2. BIVC 3. BIVC 4. CA(s) / BIVC
8. Partenariat	TERRAS VITIS Loire, ADIVALOR, ADELPHÉ, BIVC, REBOUT, VinOpôle, Interloire

9. Coût total estimé	2.1. 5 192 € 2.2. 2 360 € 3 : 5 192 €
10. Aide Régionale	2.1. 2 596 € 2.2. 1 180 € 3 : 2 596 € Soit une aide régionale de 6 372 €
11. Participation autres financeurs	

CAP Viticulture 4G (16/06/2023 –15/06/2027)

Axe C : Accompagner la filière dans un développement durable

Action C.5 : « Soutenir les compétences et les capacités de recherche et de développement »

1. Contexte et problématique de la filière	La recherche, l'expérimentation, le développement sont des outils indispensables à l'adaptation du vignoble aux changements climatiques, environnementaux et à l'évolution des attentes des consommateurs. En Région Centre Val de Loire, la profession bénéficie de la présence forte d'organismes techniques (Institut Français de la Vigne et du Vin, SICAVAC, Chambres d'Agriculture, Lycées viticoles) et également du soutien de la recherche en amont avec l'Université de Tours et d'Orléans.
2. Objectifs de la filière	Compte tenu des nombreuses évolutions auxquelles est confrontée la viticulture, tant sur le plan technique que sur les modes de consommations et les attentes en termes de qualité de produit et du respect environnemental, le développement de programmes d'expérimentations apparait essentiel pour la filière régionale.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Les thématiques d'actions de recherche et d'expérimentation seront proposées par les organismes d'expérimentations et de recherche et validées par les professionnels. L'ensemble des actions sera présenté au conseil technique Val de Loire pour être priorisé et au conseil territorial du Centre Loire. Une méthodologie sera proposée pour que le comité de filière valide les actions et les budgets annuellement. Toutes ces recherches doivent également contribuer au transfert par l'aide à la diffusion de connaissance et aux actions d'informations des acteurs de la filière viticole.
4. Bénéficiaire de la subvention	Organismes de recherche et d'expérimentation
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : - Adaptation des pratiques à l'évolution des contextes Indicateurs de suivi : - Nombre d'expérimentations mise en œuvre en région centre Val de Loire
6. Calendrier de mise en œuvre	2023-2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	IFV Val de Loire, SICAVAC, CA(s)
8. Partenariat	Structures expérimentales, Vegepolys Valley, VinOpôle, AGIR
9. Coût total estimé	Action recherche expérimentation : 1 600 000 €

	Transfert par l'aide à la diffusion de connaissance et aux actions d'informations : 20 000 €
10. Aide Régionale	Action recherche expérimentation : 464 000 € Transfert par l'aide à la diffusion de connaissance et aux actions d'informations : 14 000 € Soit un montant d'aide de 482 000 €
11. Participation autres financeurs	Interloire, BIVC, France Agrimer,

CAP Viticulture 4G (16/06/2023 –15/06/2027)

Axe D : Communiquer et informer

Action D.1 : « Piloter et communiquer sur le projet de territoire »

1. Contexte et problématique de la filière	Permettre à l'ARFV de coordonner le programme d'action régional viticulture arrêté en comité de filière pour décliner la politique du CAP'filière. La politique de soutien de la Région Centre Val de Loire par le biais de ces CAP'filière n'est pas assez connue des exploitants. Dans un souci d'attractivité de la filière, il est important de mettre en avant ce travail de réflexion collectif du comité de filière auprès des futurs installés et des opérateurs en place.
2. Objectifs de la filière	Coordonner et suivre l'état d'avancement des actions Communiquer sur le projet de filière et ses actions
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Pilotage du projet La mise en œuvre du CAP'Filière nécessite un travail d'animation qui devra être confié à une personne chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - superviser et coordonner l'ensemble du programme d'actions - négocier les actions avec les organismes impliqués et les financeurs - préparer les arbitrages à soumettre aux responsables professionnels - informer sur le projet et son avancement - recueillir les besoins - évaluer les actions et si nécessaire faire évoluer certaines actions (notamment à l'occasion du bilan à mi-parcours) - animer le comité de filière (convocation, compte-rendu, logistique, etc.) <p>Communication</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Signature du CAP et outils de communication (plaquette, kakémonos, comptoir...) 2- Journées régionales filières
4. Bénéficiaire de la subvention	ARFV
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Avancement des actions du projet - Réalisation des actions - Nombre de personnes destinataires de l'information Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'outils de communication et opérations de diffusion - Signature du CAP 4G
6. Calendrier de mise en œuvre	2023-2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ARFV/ Interprofessions / CA(s) / Fédérations
8. Partenariat	Ensemble des intervenants de la filière

9. Coût total estimé	<p>Pilotage du projet 23 500 € /an soit 94 000 € sur 4 ans.</p> <p>Communication 1- Signature du CAP : 3 776 € 2- Outils de communication : 4 720 € 3- Journées régionales annuelles : 4 journées soit 30 208 €</p>
10. Aide Régionale	<p>Pilotage du projet : aide hors CAP Communication :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. : 3 776 € 2. : 2 360 € 3. : 15 104 € <p>Soit une aide régionale de 21 240 €</p>
11. Participation autres financeurs	

BUDGET PREVISIONNEL CAP VITICULTURE 4^{ème} génération

MAQUETTE FINANCIERE CAP VITICULTURE 4G							MAJ : 15/05/23
ACTIONS	CONSTITUANTS DU COUT	PILOTE(S)	BENEFICIAIRE	COUT SUR 4 ANS (HT)	TAUX DE SUBVENTION	AIDE CONSEIL REGIONAL	FEADER
AXE A : Développer la performance économique des entreprises							
Action A.1 : « Connaître et analyser la valeur créée par la filière et ses entreprises »	1. suivi du chiffre d'affaires et de la valeur créée	BIVC - InterLoire	BIVC (prestation)	7 552	50%	1 888	-
			InterLoire (20 jours)	10 384	50%	2 596	-
	2. suivi des coûts de production et des données de valorisation par typologie (référentiel économique)	Chambres d'agriculture	Chambres d'agriculture	-	financement en action A4	-	-
	3. document annuel « Economie du vignoble » (5 000 € par an)	BIVC - InterLoire	InterLoire	18 880	50%	9 440	-
	4. connaissance des données aval de la filière en AB	Loirevinbio - InterLoire - BIVC - FUVVC	LoireVinBio (80 jours + 5 000 € de prestation)	46 256	50%	11 564	-
InterLoire (40 jours)			20 768	50%	5 192	-	
BIVC (20 jours)			10 384	50%	2 596	-	
		FUVVC (20 jours)	10 384	50%	2 596	-	
TOTAL Action A.1				124 608		35 872	-
Action A.2 : « Accompagner les entreprises dans leur développement à l'export »	1. étude sur la typologie des exportateurs et travail sur la compréhension des freins à l'exportation	InterLoire	InterLoire (prestation)	9 440	50%	4 720	-
		BIVC	BIVC (prestation)	9 440	50%	4 720	-
	2. programme export BIVC (répartition = 30%)	BIVC	BIVC	2 000 000	70%	113 280	-
	2. programme export InterLoire (répartition = 70%)	InterLoire	InterLoire	8 400 000	70%	264 320	-
	2bis : ou: outils de communication export (cartographie commune)	Interloire/ BIVC		18 880	50%	9 440	-
	3. identification de relais spécifiques pour les vins en AB + mise en place de webinaires	Loirevinbio	Loirevinbio	56 640	50%	28 320	-
4. renforcement des connaissances export (cdc plateforme ...)	InterLoire	InterLoire	47 200	50%	23 600	-	
5. accompagnement individuel des entreprises dans leur stratégie export et leur présence sur les salons	Chambres d'agriculture - Dev'Up	Entreprises	-	financement en action A4 et via dev'up	-	-	
TOTAL Action A.2				10 541 600		448 400	-
Action A.3 : « Développer une segmentation produits destinée à répondre aux besoins de marché et porteuse de valeur ajoutée »	1. communication sur les cartographies de segmentation	ARFV	ODG/FUVVC	151 040	50%	75 520	-
	2. accompagnement individuel des entreprises sur leur positionnement vis-à-vis de ces différentes segmentations	Chambres d'agriculture	Entreprises	-	financement en action A4	-	-
TOTAL Action A.3				151 040		75 520	-
Action A.4 : « Accompagner les entreprises dans la recherche de la performance économique »	1. suivi de la performance économique des entreprises de production viticole en fonction de leur typologie et de leur orientation marché (référentiel économique)	Chambres d'agriculture	Chambres d'agriculture (120 jours)	66 000	50%	0	-
	2. outil d'autodiagnostic global sur la stratégie d'une entreprise viticole		Chambres d'agriculture (10 jours + prestation)	14 632	50%	7 316	-
	3. accompagnement stratégique individuel des entreprises sur une ou plusieurs thématiques (production, vinification, commercialisation)		Entreprises (75 accompagnements de 3 jours maximum)	123 750	50%	61 875	-
TOTAL Action A.4				204 382		69 191	-
Action A.5 : « Améliorer l'outil de production pour sécuriser les approvisionnements et leur qualité »	1. aide aux investissements dans les équipements de lutte contre les aléas climatiques	ARFV	Entreprises	4 000 000	30%	694 324	1 041 486
	2. aide au renouvellement des vignes	ARFV	Entreprises	-	financement via aides à la restructuration du vignoble	-	-
	3. aide aux investissements dans les équipements permettant une amélioration de la qualité des vins	ARFV	Entreprises	-	financement via France Agrimer	-	-

ACTIONS	CONSTITUANTS DU COUT	PILOTE(S)	BENEFICIAIRE	COUT SUR 4 ANS (HT)	TAUX DE SUBVENTION	AIDE CONSEIL REGIONAL	FEADER
Action A.5 : « Améliorer l'outil de production pour sécuriser les approvisionnements et leur qualité »	4. aide au conseil œnologique laboratoire CDA 41	CDA 41	CDA 41	120 000	50%	0	-
	5. aide au conseil du laboratoire œnologique itinérant AB	BIOCENTRE	BIOCENTRE (95 jours)	52 250	50%	0	-
	6. aide aux investissements dans le matériel de suivi œnologique individuel	BIOCENTRE	BIOCENTRE	5 000	50%	0	-
TOTAL Action A.5				4 177 250		694 324	1 041 486
Action A.6 : « Connaître et gérer collectivement de manière différenciée la production et le stock, pour sécuriser et stabiliser le marché »	1. études permettant d'anticiper l'impact des aléas climatiques sur la production	InterLoire - CEPS SICAVAC	InterLoire (mission climat)	-	<i>financement en action C1</i>	-	-
			CEPS SICAVAC		50%	0	-
	2. promouvoir l'accès et le développement des outils de régulation	InterLoire	InterLoire (20 jours)	11 000	<i>pas de financement demandé</i>	0	-
			BIVC	BIVC (20 jours)	11 000	<i>pas de financement demandé</i>	0
	3. étude sur l'impact du millésime dans la gestion de mise en marché des entreprises	InterLoire	InterLoire (20 jours)	11 000	50%	0	-
	4. agrégation des sources d'information et outils de suivi cartographiques (données CVI ...) pour renforcer le pilotage des IG	InterLoire	InterLoire (20 jours)	11 000	<i>pas de financement demandé</i>	0	-
			BIVC	BIVC (20 jours)	11 000	<i>pas de financement demandé</i>	0
	5. stockage de réserve individuel dans les entreprises	ARFV	-	-	<i>pas de financement demandé</i>	0	-
6. expérimentations sur l'augmentation du potentiel de garde pour une partie des volumes	IFVV - SICAVAC - CEPS SICAVAC	IFVV - SICAVAC - CEPS SICAVAC	-	<i>financement dans le cadre des programmes d'expérimentation</i>	-	-	
7. encourager la contractualisation pluri-annuelle amont-aval	BIVC - InterLoire	BIVC - InterLoire	-	<i>pas de financement demandé</i>	-	-	
TOTAL Action A.6				55 000		0	-
Action A.7 : « Valoriser le vignoble, ses appellations et développer une offre œnotouristique de qualité »	1. promotion et animation des 2 destinations labellisées « Vignobles et Découvertes »	BIVC	BIVC	240 000	50%	339 840	-
	2. promotion des vignobles et du réseau des Caves Touristiques	BIVC	BIVC				
	3. visite œnotouristique de groupes de sommeliers	BIVC	BIVC				
	4. appui sur les outils de communication (financement des achats presse et influenceurs)	BIVC	BIVC				
	5. animation du réseau des Caves Touristiques et réalisation d'audits qualité	InterLoire	InterLoire	6 640 000	50%		-
	6. organisation de 2 événements en Val de Loire : « Vignes Vins et Randos » et « Val de Loire Millésime »	InterLoire	InterLoire	1 600 000			
	7. appui sur les outils de communication (financement des achats presse et influenceurs)	InterLoire	InterLoire	15 000	50%		-
	8. mise en place d'un observatoire économique de l'œnotourisme	InterLoire	InterLoire (80 jours)	44 000			
	9. développement des événements spécifiques aux vins bios avec le soutien à l'organisation du salon « La Levée de la Loire »	LoireVinBio	LoireVinBio	-	<i>pas de financement demandé</i>		-
	10. organisation de l'événement "pique-nique chez le vigneron"	Vignerons Indépendants	Vignerons Indépendants	80 000	-		-
	11. réalisation de 3 ouvrages touristiques sur les départements viticoles	Vignerons Indépendants	Vignerons Indépendants	180 000			
	12. organisation du salon biotyfole	GAABTO	GAABTO	56 200	-		-
TOTAL Action A.7				8 958 200		339 840	-
TOTAL AXE A				24 212 080		1 663 147	1 041 486

ACTIONS	CONSTITUANTS DU COUT	PILOTE(S)	BENEFICIAIRE	COUT SUR 4 ANS (HT)	TAUX DE SUBVENTION	AIDE CONSEIL REGIONAL	FEADER
AXE B : Renforcer la place de l'humain au coeur des entreprises							
Action B.1 : « Rendre la filière attractive»	1. Animer un réseau des différents acteurs de la filière viticole en lien avec les prescripteurs de l'emploi	Interloire - FUVVC - FAV(s)	Interloire	4400	pas de financement dans le CAP		
			Fav(s) - FUVVC	24750	pas de financement dans le CAP		
	2. Création d'un observatoire de l'emploi afin de mieux connaître les bassins de l'emploi de la filière	Interloire - BIVC	Interloire	132000	pas de financement dans le CAP		
			BIVC	66000	pas de financement dans le CAP		
	3. Création de plates-formes sur l'emploi en viticulture afin de favoriser l'attractivité de la filière	Interloire - BIVC	Interloire	50000	pas de financement dans le CAP		
BIVC			50000	pas de financement dans le CAP			
4. Renforcer le lien école/entreprise	Interloire - BIVC - FUVVC - FAV(s)	Interloire - BIVC - FUVVC - FAV(s)	55000	pas de financement dans le CAP			
TOTAL Action B.1				382 150		0	-
Action B.2 : « Faire évoluer les conditions d'emploi»	1 Connaître les besoins des salariés et des futurs salariés				pas de financement dans le CAP		
	1.1 Enquête auprès d'un vivier de salariés et des personnes en formation afin de connaître les attentes	CA	CA Stagiaire 6 mois	17000	pas de financement dans le CAP		
	1.2 Innover avec des nouvelles pratiques			0	pas de financement dans le CAP		
	1.3 Animer un réseau de salariés			0	pas de financement dans le CAP		
	2 Accompagnement des entreprises à la RH				pas de financement dans le CAP		
	2.1 Recenser les bonnes pratiques (rédaction d'un guide) et communiquer ce guide	CA	CA stagiaire 6 mois	0	pas de financement dans le CAP		
	2.2 Former les entreprises aux pratiques RH	CA		0	pas de financement dans le CAP		
	2.3 Connaître les besoins en accompagnement des entreprises par une enquête pour mieux utiliser les dispositifs de l'emploi	CA	CA stagiaire 6 mois	0	pas de financement dans le CAP		
	2.4 Communiquer sur les dispositifs de l'emploi et les aides			0	pas de financement dans le CAP		
	2.5 Encourager la RSE dans les entreprises			0	pas de financement dans le CAP		
TOTAL Action B.2				17 000		0	-
Action B.3 : « Accompagner les investissements dans les équipements pour l'amélioration de la gestion des risques et de la pénibilité»	1. Limiter l'exposition aux produits phytosanitaires dans l'objectif de supprimer les EPI				pas de financement dans le CAP		
	Rappel des bonnes pratiques auprès des salariés et campagne de sensibilisation auprès des opérateurs	CA		0	pas de financement dans le CAP		
	2. Identifier tous les matériels permettant de diminuer les risques et la pénibilité				pas de financement dans le CAP		
	2.1 Réaliser une étude technique	CA	CA stagiaire 6 mois	17000	pas de financement dans le CAP		
	2.2 Créer un référentiel				pas de financement dans le CAP		
3 Préconiser les actions pour améliorer la gestion des risques et la pénibilité				pas de financement dans le CAP			
3.1 Editer un guide des bonnes pratiques de la vigne au chai	CA	CA stagiaire 6 mois mission en complément 2.1 et 2.2	0	pas de financement dans le CAP			

ACTIONS	CONSTITUANTS DU COUT	PILOTE(S)	BENEFICIAIRE	COUT SUR 4 ANS (HT)	TAUX DE SUBVENTION	AIDE CONSEIL REGIONAL	FEADER
Action B.3 : « Accompagner les investissements dans les équipements pour l'amélioration de la gestion des risques et de la pénibilité »	3.2 Développer les diagnostics MSA	MSA		0	pas de financement dans le CAP		
	3.3 Mettre en place des formations	CA		0	pas de financement dans le CAP		
	3.4 Promouvoir l'initiative https://monprojetdechai.fr/	Toute la filière		0	pas de financement dans le CAP		
	4 Soutenir financièrement les investissements matériels pour l'amélioration des risques et la pénibilité de la vigne à la cave	ARFV	les exploitants	665000	pas de financement dans le CAP		
TOTAL Action B.3				682 000		0	-
Action B.4 : « Favoriser la transmission des exploitations »	Sensibilisation des viticulteurs sur la nécessité d'anticiper la transmission				pas de financement demandé		
	transmissibilité de leur exploitation (phase d'anticipation à plus ou moins 10 ans de la cession effective).	Action transversale multi-filière financée hors CAP filière			pas de financement demandé		
	Accompagnements individuels des entreprises sur les phases de préparation et de lancement du processus de transmission (à plus ou moins 5 ans et jusqu'à la cession effective)				pas de financement demandé		
TOTAL Action B.4				0		0	-
TOTAL AXE B				1 081 150		0	0
AXE C : Accompagner la filière dans un développement durable							
Action C.1 : « Développer une stratégie bas carbone pour la filière »	1. Définir collectivement une stratégie d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques						
	Développement de la Charte environnementale dans le Centre Loire, élaborée par l'ensemble de la filière Centre-Loire	BIVC/CEPS SICAVAC	BIVC/ CEPS SICAVAC	22656	50%	11328	
	Evaluation des dispositifs de gestion des aléas climatiques et des techniques d'adaptation au changement climatique	Interloire	Interloire	21 712	50%	10856	
				62700	50%	31350	
				11328	50%	5664	
	Construction d'un dispositif de transfert	Interloire	Interloire	3000	50%	1500	
	2. Accompagner la mise en œuvre de cette stratégie dans	CA(s), IFV, structures mandatées par l'ADEME	Exploitations	100000	50%	0	
3. Communiquer positivement sur la filière	Interloire - BIVC		10000	pas de financement demandé	0		
TOTAL Action C.1				231 396		60 698	-
Action C.2 : « Adapter son outils de production aux évolutions environnementales »	1 Animer des initiatives locales						
	1.1 Mise en place de formations et de séminaires pour l'appropriation d'outils d'autodiagnostic	BIVC	BIVC	6600	50%	3300	
	1.2 Animation des groupes d'échanges	BIVC	BIVC	6600	50%	3300	

ACTIONS	CONSTITUANTS DU COUT	PILOTE(S)	BENEFICIAIRE	COUT SUR 4 ANS (HT)	TAUX DE SUBVENTION	AIDE CONSEIL REGIONAL	FEADER
Action C.2 : « Adapter son outils de production aux évolutions environnementales »	1.3 Rédaction de fiche technique	BIVC	BIVC	6600	50%	3300	
	2. Développer l'utilisation des produits de bio contrôle						
	2.1 Sensibilisation les distributeurs par des réunions d'information sur les objectifs de la filière	CA(s)	les exploitations	0	<i>pas de financement demandé</i>	0	
	2.2 Développer les diagnostics conseil des entreprises	Ca(s)	les exploitations	0	<i>pas de financement demandé</i>	0	
	3. Accompagner le développement de la biodiversité à la vigne						
	3.1 Aide à la plantation d'arbres et de haies	ARFV	les exploitations				
	3.2 Aide aux diagnostics biodiversité	ARFV	les exploitations	90000	50%		
	3.3 Introduction de mesures agro-environnementales dans les cahiers des charges des IG	ODG(s)	les exploitations	0	<i>pas de financement demandé</i>	0	
	3.4 Développement de la charte environnementale dans le Centre Loire avec la semaine de la biodiversité	BIVC	BIVC	8307,2	50%	4153	
	4. Développer les plantations de variétés résistantes						
	4.1 Réaliser des programmes de créations variétales	IFV	les exploitations	0	financement dans le cadre de la fiche C5	0	
	4.2 Tester ces nouvelles variétés (agronomiquement, sensoriellement)	IFV	les exploitations	0	financement dans le cadre de la fiche C5	0	
	4.3 Aide à la plantation des variétés résistantes polygéniques	Comité de restructuration du vignoble	les exploitations	0	aide à la restructuration du Vignoble FAM	0	
	5. Former les entreprises aux certifications environnementales						
	5.1 Développer les accompagnements individuels	CA(s)	les exploitations	0	<i>pas de financement demandé</i>	0	
	5.2 Développer les certifications	CA(s)	les exploitations	0	<i>pas de financement demandé</i>	0	
	6. Aide aux investissements dans les équipements limitant les intrants	ARFV	les exploitations	438000	40%	419523	
7. Connaître, expérimenter et diffuser des méthodes d'utilisation de l'usage de l'eau	IFV	IFV, SICAVAC	0	financement dans le cadre de la fiche C5	0		
TOTAL Action C.2				556 107		433 576	-
Action C.3 : « Connaître les terroirs pour une meilleure adaptation »	1. Soutenir financièrement le développement de la cartographie des terroirs et favoriser le partage de connaissances	IFV-BIVC	ODG	560000	50%	0	
	2. Développer la sélection et la création variétale	IFV	voir fiche C5	0	financement dans le cadre de la fiche C5		0
	3. Utiliser des cépages à fin d'adaptation dans les AOC	ODG(s)	voir fiche C5	0	financement dans le cadre de la fiche C5	0	
	4. Expérimenter de nouveaux cépages ou des cépages anciens	IFV	voir fiche C5		financement dans le cadre de la fiche C5	0	
	5. Tester des systèmes de conduite innovants	IFV	voir fiche C5		financement dans le cadre de la fiche C5	0	
TOTAL Action C.3				560 000		0	-
Action C.4 : « Diminuer le volume des déchets à recycler »	1. Développer les diagnostics déchets	ADEME	les exploitations	0	<i>pas de financement demandé</i>	0	
	2. Editer un guide tri						

ACTIONS	CONSTITUANTS DU COUT	PILOTE(S)	BENEFICIAIRE	COUT SUR 4 ANS (HT)	TAUX DE SUBVENTION	AIDE CONSEIL REGIONAL	FEADER
Action C.4 : « Diminuer le volume des déchets à recycler»	2.1 Création	BIVC	BIVC	5192	50%	2596	
	2.2 Diffusion sous format dématérialisée	BIVC	BIVC	2360	50%	1180	
	3. Encourager le zéro plastique	BIVC	BIVC	5192	50%	2596	
	4. Sensibiliser aux voies de valorisation possibles (formation, information, valorisation guide de tri...)	CA(s) - BIVC	les exploitations	0	<i>pas de financement demandé</i>		
TOTAL Action C.4				12 744		6 372	-
Action C.5 : « soutenir les compétences et les capacités de recherche et de développement»	Actions de recherche et d'expérimentation (dont 20 000 € de coût de transfert)	IFV - SICAVAC	organismes de recherches et d'expérimentation	1 600 000		482 000	
TOTAL Action C.5				1 600 000		482 000	-
TOTAL AXE C				2 960 247		982 646	0
AXE D : Communiquer et informer							
Action D.1 : « Piloter et communiquer sur le projet de territoire»	Pilotage du projet	ARFV	ARFV	94000	Hors CAP	hors CAP	
	Communication						
	Signature du CAP Filière	ARFV	ARFV	3776	100%	3776	
	Outils de communication	ARFV	ARFV	4720	50%	2360	
	Journée esprit filière	ARFV	ARFV	30208	50%	15104	
TOTAL Action D.1				132 704		21 240	-
TOTAL AXE D				171 408		21 240	-
TOTAL				28 424 885		2 667 033	1 041 486

FICHE D'ANALYSE DU CAP « VITICULTURE 4G » 2023/2027 au regard de l'objectif prioritaire
« Accompagner la transition agro-écologique »

Critère d'évaluation	Note de 0 à 3, avec 0=non traité, 1=insuffisant, 2=satisfaisant, 3=complet/bien traité
Diagnostic	
Le diagnostic traite l'ensemble des enjeux identifiés pour l'agriculture de la région sur les trois dimensions : 1-Problématiques technico-économiques et transition agro-écologique, 2- Attractivité et renouvellement des générations, 3- Réponses aux attentes sociétales ou justifie pourquoi certains sujets ne sont pas traités	2- La partie « Réponses aux attentes sociétales » n'a pas été développée car le diagnostic a été réalisé avant la révision du cadre d'intervention des CAPs filières.
Le diagnostic a mobilisé de façon adéquate les données et informations disponibles (données statistiques officielles, études, etc.)	3-
Les points faibles, points forts et leviers d'action sont clairement identifiés et découlent logiquement des données et informations présentées	3-
Le diagnostic précise de façon claire les modalités selon lesquelles la concertation a été organisée pour les différentes phases de l'élaboration du projet de filière (diagnostic, identification et priorisation des besoins, élaboration du programme d'action)	0 - L'élaboration du diagnostic a été réalisé avant la révision du cadre d'intervention des CAPs filières.
Les différents types de production (espèces et modes de production) et maillons de la filière (production agricole ou forestière, transformation, commercialisation, formation) ont pu participer à la concertation . Le cas échéant l'absence de certaines parties prenantes est justifiée	2- Le projet de filière est l'émanation des 2 plans de filière élaborés par les 2 interprofessions pour lesquels des concertations ont eu lieu.
Stratégie	
Les enjeux identifiés pour élaborer la stratégie sont cohérents avec le diagnostic et les priorités régionales	3-
Les enjeux sont priorisés et le processus de priorisation est expliqué (notation, concertation ...)	3- Pas de hiérarchisation des enjeux car la filière les considère ayant la même importance.
La stratégie est cohérente avec le diagnostic et les enjeux.	3-
Les enjeux de transition agro-écologique et climatique sont clairement identifiés et la stratégie fixe des objectifs quantifiés pour répondre à ces enjeux.	3- Les enjeux de transition agro-écologique et climatiques sont clairement identifiés. 0 - La stratégie ne fixe pas d'objectifs quantifiés pour répondre à ces enjeux car elle a été élaborée avant la révision du cadre d'intervention des CAPs filières.
Plan d'actions	
Les actions sont pertinentes pour mettre en œuvre la stratégie et cohérentes entre elles.	3-
Les actions contribuent à favoriser une dynamique collective (contenu des actions, critères de sélection incitant aux démarches collectives pour les investissements, partenariats, ...)	3-
Les enjeux de transition agro-écologique et climatique sont clairement identifiés et le plan d'action a fixé des objectifs quantifiés pour répondre à ces enjeux de transition agro-écologique et climatique.	3- Les enjeux de transition agro-écologique et climatiques sont clairement identifiés 0-Le plan d'actions ne fixe pas d'objectifs quantifiés pour répondre aux enjeux de transition agro-écologiques et climatiques qu'il a été élaboré avant la révision du cadre d'intervention des CAPs filières.



**CONTRAT D'APPUI AU PROJET DE FILIERE VITICULTURE
4EME GENERATION 2023-2027**

Entre,

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117- 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 16 juin 2023 (CPR n°23.06.12.19), ci-après dénommée « La Région »,

d'une part,

Et

l'ARFV – Association Régionale Filière Vins Centre, Siret n°51338936100017, ayant son siège situé 11 Place du Château 41000 BLOIS 9, représenté par son Président, Monsieur François CAZIN,

Et

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire, Siret n°18450013000028, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représentée par son Président, Monsieur Philippe NOYAU,

d'autre part,

VU le plan stratégique national (PSN) validé par la Commission Européenne le 31 août 2022,

VU la Communication de la Commission Européenne du 14 décembre 2022 relative aux Lignes directrices concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales à compter de 2023

VU le régime notifié SA 102484, modifié par la SA 103992, relatifs aux « Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire » prolongé jusqu'au 30 juin 2023.

VU le régime notifié SA 102484, modifié par la SA 103992, relatifs aux « Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire » prolongé jusqu'au 30 juin 2023

VU le régime cadre notifié SA 39677, relatif aux « Aides aux actions de promotion des produits agricoles », prolongé par la SA 103992 jusqu'au 30 juin 2023.

VU le régime d'aides exempté n° SA 60577, relatif aux « Aides aux services de conseil dans le secteur agricole », prolongé par le SA 103992 jusqu'au 30 juin 2023. prolongé par le SA 103992 jusqu'au 30 juin 2023

VU le régime cadre exempté de notification n° SA 60580, relatif aux « Aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier », prolongé par la SA 103992 jusqu'au 30 juin 2023.

VU le régime d'aides exempté n° SA 60578, relatif aux « Aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole » », prolongé par la SA 103992 jusqu'au 30 juin 2023.

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

VU la délibération DAP n° 22.04.14.A des 9 et 10 novembre 2022 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente

VU la délibération DAP n° 22.05.01 du 15 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération DAP n°22.04.08 des 9 et 10 novembre 2022 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

VU le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

VU la délibération de la CPR du Conseil régional n° 23.06.12.19 du 16 juin 2023 adoptant le programme relatif au CAP VITICULTURE 4EME GENERATION

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention définit les modalités d'exécution et de suivi du CAP VITICULTURE 4EME GENERATION co-construit avec l'Association Régionale Filière Vins Centre et un apport méthodologique de la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire.

ARTICLE 2 – Rappel des enjeux de la filière

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- Enjeu 1 : Créer de la valeur
- Enjeu 2 : Rendre la filière attractive
- Enjeu 3 : Favoriser la transmission des entreprises et l'installation des viticulteurs
- Enjeu 4 : Accompagner la filière dans la transition écologique et climatique

ARTICLE 3 - Programme d'actions (annexe A)

Le programme décliné en 4 axes présenté en annexe A

Axe A : Développer la performance économique des entreprises répond à l'ensemble des enjeux

Axe B : Renforcer la place de l'humain dans les entreprises répond aux enjeux 2 et 3

Axe C : Accompagner la filière dans un développement durable répond à l'enjeu 4

Axe D : Communiquer et informer répond aux enjeux 2 et 3

ARTICLE 4 - Budget

La Région affecte une subvention globale maximum de **2 667 033 € au titre de la politique agricole régionale et 1 041 486 € au titre du FEADER sous réserve du vote des crédits** pour la réalisation du programme du CAP VITICULTURE 4EME GENERATION. Le tableau récapitulatif en **annexe B** présente par volet les actions et opérations éligibles à une aide régionale.

ARTICLE 5 - Engagements des crédits pour le CAP VITICULTURE 4EME GENERATION

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale ou du comité de programmation FEADER. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale ou du PDR (plan de développement rural).

Versement des crédits

Les modalités de versements, de contrôle et de reversement seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du Centre-Val de Loire.

ARTICLE 6 - Durée du CAP VITICULTURE 4EME GENERATION

Le contrat est établi pour une durée de 4 années à compter de la date de sa signature.

ARTICLE 7 - Suivi du VITICULTURE 4EME GENERATION – Avenant

1. Compte rendu annuel

L'Association Régionale Filière Vins Centre-Val de Loire adresse un rapport annuel d'activités à la Région.

2. Bilan à mi-parcours

Deux ans après la signature du contrat, l'Association Régionale Filière Vins Centre-Val de Loire adresse un dossier de bilan à mi-parcours à la Région. Un avenant au contrat initial est, le cas échéant, établi après décision de la Commission permanente.

3. Fin de contrat – Evaluation

Afin d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du VITICULTURE 4EME GENERATION, la Région se réserve la possibilité d'en mesurer l'impact direct et les effets induits.

ARTICLE 8 – Engagements du « porteur de projet collectif »

L'Association Régionale Filière Vins Centre-Val de Loire s'engage à mettre en place et à animer le CAP VITICULTURE 4EME GENERATION.

ARTICLE 9 - Information

Les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'apposer, sur les chantiers ou réalisations, la mention du

soutien du Conseil régional aux opérations.

L'Association Régionale Filière Vins Centre-Val de Loire s'engage également à faire figurer le logo de la Région sur tous les documents concernant le CAP VITICULTURE 4EME GENERATION qu'elle éditera ou fera éditer durant la période couverte par le contrat.

ARTICLE 10 – Litiges

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait en trois exemplaires originaux,
à Orléans, le 16 juin 2023

Pour le Président du Conseil régional
Et par délégation
La Vice-Présidente

Pour l'ARFV
Le Président

Temanuata GIRARD

François CAZIN

Le Président de la Chambre
régionale d'agriculture
Centre-Val de Loire

Philippe NOYAU